

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 9 AVRIL 2018, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau
Absente :
Renée Giroux, conseillère, siège #2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 6.3 Rapport de suivi du directeur général
7. MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)
8. RÉOLUTION CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATION DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS
9. INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU PAVILLON DU PARC MUNICIPAL
10. DEMANDE AU MTMDT POUR L'INSTALLATION DE PANCARTES ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE DE VITESSE RÉDUITE À 60 KM/H SUR LA ROUTE 315
11. CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2018-04-044

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

2018-04-045

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2018-04-046

Comptes à payer au 31 mars

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10902	Ministère du Revenu	Ajustement, correction d'un T4	106.50 \$
10903	Association des chefs SSI	Inscription congrès	764.58 \$
10904	Robert Maloney	Inspection mensuelle camion 410 et 610	180.00 \$
10905	Fonds de l'information financière	Mutations X 6	24.00 \$
10906	Emile Charrette & Fils	Fournitures	186.03 \$
10907	Imprimerie Papineauville	Photocopies	67.54 \$
10908	Tim Lalonde	Cellulaire	69.33 \$
10909	Municipalité de L'Ange-Gardien	Entretien ch. Townline 2017	5 784.51 \$
10910	Servitech	Maintien invent. + tenue à jour du rôle et permis résidentiels	4 246.03 \$
10911	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	91.29 \$
10912	Twin Equipment	Plaquette pour nom	19.37 \$
10913	L'Arsenal	Ensemble Bunker	1 609.65 \$
10914	Construction Curtis Lavell	Déneigement avril 2018	23 417.53 \$

10915	Groupe DL	Archivage mars	57.49 \$
10916	Brandon Lalonde	Cellulaire	101.18 \$
10917	Waste Management	Ordures 5.26T + 5.13T	924.14 \$
10918	Martin Cousineau	Frais de déplacement mars 2018	388.53 \$
10919	Labrador	Refrigerateur d'eau	8.46 \$
10920	Bell Mobilité Pagette	Pagette	179.30 \$
10921	Susan Lalonde	Mise en enveloppe	120.00 \$
10922	WSP Canada	Plans concept + estimations options ch. Burke + suivi visuel du talus	4 613.38 \$
10923	Carrière et sablière Dagenais	Rechargement 0-5 mm et 0-3/4 pour nids de poule	132.41 \$
10924	Canton de Lochaber	Ordures et recyclage	6 086.67 \$
10925	Michael Marcyniuk	Aide aux familles, 1 enfant	100.00 \$
10926	Mathieu Mongeon	Aide aux familles, 1 enfant	51.00 \$
10927	Infotech	Enveloppes	333.43 \$
10928	Robert Bertrand	Frais de déplacement mars 2018	205.52 \$
10929	Emile Charrette & Fils	Fournitures	30.31 \$
10930	Recyclage SCN	Location de camion et remorque mars 2018	1 445.00 \$
10931	Chantal Lefebvre	Traduction pour dépliant et bulletin	164.11 \$
10932	Carrière et sablière Dagenais	Rechargement 0-5 mm	88.51 \$
		Total	51 595.80 \$

Comptes payés au 31 mars

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du télécopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	35.26 \$
AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 429.75 \$
MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 362.12 \$

Fonds de solidarité FTQ	REER pour DG avec participation de l'employeur	384.62 \$
Visa Desjardins	Cell DG, amplificateur (cell) pour camion de pompier, Commission de transport, café	1 319.40 \$
CNESST	Cotisation annuelle	144.53 \$
Revenu Québec	Cotisation en attente d'ajustement	331.04 \$
	Total	7 128.94 \$
Paies		
Date		Montant du dépôt direct
8 mars		3 837.79 \$
22 mars		6 194.70 \$
	Total	10 032.49 \$
	Grand total	68 757.23 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brzeau et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Permis délivrés

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2018-0301	450, Chemin Rivière Blanche	Abattage d'arbre	7-F
2018-0302	70, Chemin French	Construction	5-V
2018-0303	70, Chemin French	Installation septique	5-V
2018-0304	70, Chemin French	captage d'eau	5-V

2018-0305	175, chemin des Libellulles	Construction	7-F
2018-0306	3882, Route 315	Rénovations	11-Ade
2018-0307	80, chemin Desjardins	Démolitions	3-Ade
2018-0308	155, chemin des Libellulles	Installation septique	7-F

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Rien à signaler

6.3 Rapport de suivi du directeur général

Rien à signaler

7. MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

2018-04-047

ATTENDU QUE la Municipalité Mayo a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mayo désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Mayo confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Mayo devra faire parvenir une résolution de son

Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité de Mayo confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Mayo, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité de Mayo confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Mayo s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Mayo s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Mayo reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8. RÉOLUTION CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATION DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS

2018-04-048

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

ATTENDU QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

ATTENDU QUE cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

ATTENDU QUE cette vague vise principalement les petites localités;

ATTENDU QUE cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

ATTENDU QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET résolu QUE**

La municipalité de Mayo signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Mayo demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.

QUE COPIE DE LA PRÉSENTE soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à M. Pierre Perras, Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, Directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà, Député de Papineau, à M. Denis Légaré et au Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité

9. INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU PAVILLON DU PARC MUNICIPAL

2018-04-049

ATTENDU QU'UN contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir recours à un sous-traitant pour l'installation d'un panneau électrique et de prises électriques au pavillon du parc municipal afin d'être branché au réseau d'Hydro-Québec;

ATTENDU les crédits disponibles au compte 03-310-00-000;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET résolu QUE** le conseil autorise le directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour ladite installation d'un panneau électrique, de prises électriques et le branchement au réseau d'Hydro-Québec avec Noël Lamarche Électrique au montant de 2 500\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

10. DEMANDE AU MTMDET POUR L'INSTALLATION DE PANCARTES ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE DE VITESSE RÉDUITE À 60 KM/H SUR LA ROUTE 315

2018-04-050

ATTENDU QUE la route 315 est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes de vitesse excessive sur la route 315 entre le 4442 route 315 et le chemin Daly;

ATTENDU QUE notre parc municipal est situé sur la route 315 audit endroit et qu'il n'y a aucune pancarte d'avertissement de parc ou terrain de jeux;

ATTENDU QUE la vitesse vis-à-vis le parc est encore à 70 km/h et que la municipalité de Mayo aimerait élargir la zone de vitesse réduite à 60 km/h pour y inclure la zone du parc;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu **QUE** ce conseil demande au MTMDET :

D'élargir la zone réduite de vitesse à 60 km/h afin d'y inclure la zone du parc;

D'ajouter des pancartes de 60 km/h dans cette zone afin de rappeler aux automobilistes qu'ils roulent dans une zone à vitesse réduite;

ET D'autoriser à la municipalité de Mayo l'installation de pancartes de terrain de jeux (parc) et « attention aux enfants » dans les 2 directions.

Adoptée à l'unanimité

11. CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS

2018-04-051

ATTENDU la nécessité de choisir un sous-traitant pour le nivelage des chemins en 2018;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu que ce conseil accepte la proposition de Transport Michel Deschamps & Fils Inc. au taux horaire de 101.00\$ pour l'année 2018

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-04-052

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier